



25 août 2023

Nouveau droit de la protection des données

A partir du 1er septembre 2023, la nouvelle loi suisse sur la protection des données entrera en vigueur. En vertu de cette loi révisée, les institutions de prévoyance suisses doivent satisfaire à des exigences accrues en matière de protection des données.

Afin de répondre aux nouvelles exigences légales, la Caisse de pensions Syngenta a documenté tous les processus internes pertinents, a modifié les documents contractuels avec ses partenaires commerciaux et a effectué une analyse d'impact de la protection des données. Le Conseil de fondation a également nommé Alessia Sodecomme déléguée indépendante à la protection des données de la Caisse de pensions Syngenta. Le délégué à la protection des données veille au respect des dispositions en matière de protection des données, conseille l'institution de prévoyance sur les questions de protection des données et est la personne de contact pour les assurés et les autorités chargées de la protection des données en Suisse. Si vous avez des questions relatives à la protection des données, n'hésitez pas à contacter : dataprivacy.ch@syngenta.com.

La Caisse de pensions Syngenta a publié une déclaration de protection des données sur son site web et sur le portail web de la Caisse de pensions, qui explique en détail quelles données personnelles sont traitées, pourquoi et dans quel but, et comment la Caisse de pensions en garantit leur sécurité.